



INSPECTEURS EN CONSTRUCTION

CNP 22233

Inspectent la construction et l'entretien des bâtiments, des ponts, des routes et des installations industrielles afin d'assurer la conformité aux devis descriptifs et aux codes de la construction, et veillent à la sécurité des chantiers.



Faits en bref du N.-B.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Modestes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

29

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

35,58 \$

21,67 \$ 49,80 \$
FAIBLE HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou d'apprentissage

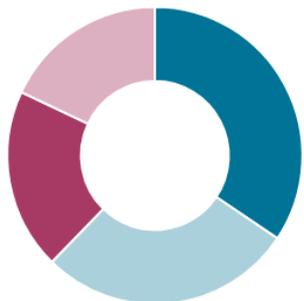
EMPLOYÉS

402

SALAIRE MOYEN

70 000 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

34,4 %	Administrations publiques
27,9 %	Services professionnels, scientifiques et techniques
19,7 %	Construction
18,0 %	Toutes les autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

6,6 %	15-24
8,2 %	25-34
18,0 %	35-44
32,8 %	45-54
27,9 %	55-64
6,6 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Agent/Agente De La Sécurité Dans L'industrie De La Construction
- Inspecteur/Inspectrice De Béton Précontraint
- Inspecteur/Inspectrice De Ponts
- Inspecteur/Inspectrice D'habitations
- Inspecteur/Inspectrice En Construction
- Inspecteur/Inspectrice En Construction De Bâtiments

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- examiner les plans, les dessins, les schémas et les tracés d'implantation de nouveaux bâtiments, des rénovations de bâtiment et des autres structures proposées;
- inspecter la construction d'édifices, de ponts, de barrages, d'autoroutes et autres travaux de construction et d'ingénierie afin d'assurer la conformité aux plans, aux devis descriptifs, et aux codes de la construction ou autres arrêtés;
- inspecter et mettre à l'essai les installations électriques ou de plomberie dans des édifices afin d'assurer la conformité aux règlements municipaux, provinciaux ou fédéraux.

